

MAIRIE DE MUTIGNY



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Jeudi 29 Février 2024

<u>Présents</u> : C.BEGUINOT – JC.CUGNET- C.FORT - MA.HUMBERT – X.HUSSON -C.LAPERSONNE - G.LHEUREUX - MC REMY	Excusé : - M.ZIMMERLIN, pouvoir à MA.HUMBERT Absent : C.DROMARD
<u>Présidente</u> : MC.REMY	<u>Secrétaire de séance</u> : MA.HUMBERT
<u>Ordre du jour</u> :	
<ol style="list-style-type: none">1) Communication du Maire et des Adjointes2) Bail de chasse 20243) Délégation au Maire de la compétence d'admission en non-valeur des créances de faible montant4) Redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications électroniques5) Autorisation de signature d'un mandat exclusif de location avec l'agence ORPI6) Travaux sylvicoles 2024 : devis de l'ONF 7) Questions diverses :<ul style="list-style-type: none">- Demande de subvention de l'association Entour'age- Projet de mise à jour du RIFSEEP- Echange commune / M. FAROUX	

Location de la forêt communale à la chasse : dans le cadre du renouvellement des baux de chasse pour la future saison, Madame le maire propose, d'une part, de redéfinir les parcelles chassables, et d'autre part, de les scinder en deux lots de chasse, louables aux chasseurs du village qui en ont fait la demande au préalable, en précisant qu'aucune sous-location ne sera autorisée, et au prix de 140 € par hectare.

Détails du lot n° 1 attribué à la société de chasse Mutigny La Malmaison, représenté par M. THIBAUT Raymond en sa qualité de Président :

Lieu dits	Section	Parcelles	Surfaces (Ha)	% chassé	Surface bail
Les varilles	A	14	0.3375	100%	0.3375
Les petits champs	A	1	4.37	100%	4.37

MAIRIE DE MUTIGNY

MAIRIE DE MUTIGNY



	A	2	13.5137	100%	13.5137
	A	3	6.6537	100%	6.6537
Les bois de Montflambert	A	33	1.5853	100%	1.5853
Les affouages	A	44	21.2992	100%	21.2992
	A	45	4.133	100%	4.133
	A	46	1.001	100%	1.001
La plaine	C	208	15.3364	27%	4.1408
Les grueries	D	40	0.6005	100%	0.6005
	D	48	0.038	100%	0.038
	D	68	0.0215	100%	0.0215
	D	71	0.0195	100%	0.0195
	D	78	0.056	100%	0.0556
	D	86	0.028	100%	0.028
	D	89	0.025	100%	0.025
	D	90	0.018	100%	0.018
	D	91	0.044	100%	0.044
	D	92	0.0615	100%	0.0615
	D	93	0.066	100%	0.066
	D	94	0.056	100%	0.056
	D	96	0.0315	100%	0.0315
	D	98	0.03	100%	0.03
	D	99	0.0195	100%	0.0195
	D	101	0.0225	100%	0.0225
	D	102	0.3064	100%	0.3064
	D	113	0.049	100%	0.049
	D	117	0.0148	100%	0.0148
	D	121	0.031	100%	0.031
	D	130	0.246	100%	0.246
	D	140	0.038	100%	0.038
	D	1496	0.0474	100%	0.0474
	D	1497	0.07	100%	0.07
Les hiotaits	D	146	0.1248	100%	0.1248
	D	150	0.017	100%	0.017
	D	169	0.03	100%	0.03
	D	185	0.031	100%	0.031
				TOTAL	58.8396

MAIRIE DE MUTIGNY

MAIRIE DE MUTIGNY



Détails du lot n° 2 attribué à M. BEAUPUIS Georges :

Lieu dits	Section	Parcelles	Surfaces (Ha)	% chassé	Surface bail
Les varilles	A	13	20.947	100%	20.947
Bonhommes	B	53	0.346	100%	0.346
	B	69	0.0085	100%	0.0085
	B	83	0.1188	100%	0.1188
	B	84	0.015	100%	0.015
				TOTAL	21.4353

Ne participe pas au vote : Marie-Anne Humbert, Mickaël Zimmerlin

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 1

Délégation de compétence d'admission en non-valeur au Maire pour les créances de faible montant : le conseil municipal délègue au Maire cette compétence pour les créances inférieures à 100€. Chaque année, le Maire rendra compte au conseil municipal, d'un état listant les créances admises en non-valeur assorties du motif de non-admission.

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications en 2024 : Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire, le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs maximums prévus par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public, soit une recette de 250€ au profit de la commune.

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Signature d'un mandat exclusif pour la mise en location d'un appartement communal : l'appartement C situé impasse de la cour de l'école étant resté vide depuis décembre 2023, le conseil municipal décide de confier, pour 3 mois, un mandat exclusif à l'agence ORPI Transac Immo d'Épernay, pour rechercher des locataires et réaliser les formalités de location.

MAIRIE DE MUTIGNY

MAIRIE DE MUTIGNY



Par ailleurs, le conseil municipal approuve les conditions de location suivantes de cet appartement.

- Bail consenti pour une durée de 3 ans
- Loyer mensuel de 550€, payable entre le 1er et le 5 de chaque mois
- Charges mensuelles : 100€ (provision pour charges pouvant être réajustée à l'occasion de la régularisation annuelle, en fonction des dépenses réelles)
- Révision du loyer annuelle, en fonction de la variation de l'indice IRL
- Dépôt de garantie de 550€

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Travaux en forêt communale : il est soumis au conseil municipal un devis de travaux sylvicoles issu des lignes du programme d'action 2024, validé lors du conseil municipal du 1^{er} février 2024, pour un montant total de 15 490.73€ HT soit 17 039.81€ TTC.

Le conseil municipal décide la réalisation des seuls travaux suivants par l'ONF :

- Ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3m ; végétation ligneuse très dense ou de fort diamètre, pour un montant HT de 1 410.05€ (localisation 9.1)
- Dégagement manuel ciblé de régénération naturelle feuillue : chêne par points d'impact pour un montant HT de 2 541.05€ (localisation 9.1)
- Maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur dans une végétation peu importante, pour un montant HT de 331.16€ (localisation 4.1) et 747.74€ (localisation 2.1)
- Travaux préalables à la régénération : broyage localisé de la végétation sous semenciers, pour un montant HT de 2 513.89€ (localisation 2.1)

Pour un montant total de travaux de 7 543.89€ HT soit 8 298.28€ TTC.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

- Examen d'une possible révision du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) au bénéfice de la secrétaire de mairie
- Fin de contrat de l'employé communal en avril : un recrutement va être organisé prochainement
- Signalétique du village : les devis ont été édités pour la commune et les acteurs privés
- Discussion sur les possibles investissements 2024 : remplacement des fenêtres de la salle du conseil municipal (2 fenêtres avec volets), installation d'un limiteur de bruit, d'une table à langer et de auvents à la salle des fêtes, rénovation de la voirie rue de la tuilerie après le remplacement de la canalisation, acquisition de décorations de Noël lumineuses, entretien de chemins y compris forestiers

MAIRIE DE MUTIGNY

MAIRIE DE MUTIGNY



La réunion se termine à 21h.

La prochaine réunion est fixée au mardi 9 Avril 2024.